



Philippe SAUREL
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Montpellier, le 29 Juillet 2019

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé

14, avenue DUQUESNE
75350 PARIS

Objet : consommation du protoxyde d'azote

Madame la Ministre,

Devenu le troisième produit psychoactif des jeunes, le protoxyde d'azote est désormais considéré comme une drogue populaire chez les jeunes collégiens et lycéens.

Très peu coûteux, facile d'accès ce produit s'est progressivement banalisé. Il s'installe progressivement au sein des différents groupes sociaux et devient aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique.

C'est pourquoi, il m'apparaît nécessaire qu'à la suite des différents rapports et constats portés par l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanie, notamment, des interventions de collègues élus, l'accès à ce produit puisse être réglementé à l'échelle nationale afin de réguler sa consommation et le limiter à sa vocation initiale.

Vous remerciant par avance de votre soutien, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression ma très haute considération.

Très cordialement

Philippe SAUREL

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole